

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	18
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 08 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix huit, le treize mars, le
Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. LEJEUNE S.
MOTTIER G. BILLARD G. De PROYART
A. MEYRIER M. DENERVAUD M.
MONTANES A. CHEVRON F. ZANNI F.
BRILL J. ARNOUX R. CHAMPEAU S.
RACINE -FREIXENET M.**

**EXCUSES : CHANTELOT «pouvoir à
TRONCHON J.» FICHARD B. « pouvoir à
MORIAUD P.» BRUNET P. «pouvoir à
ARNOUX R.»**

ABSENTE : MEYNET-DUCHENE C.

Est élu secrétaire de la séance : ZANNI F.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 février 2018.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A
DEMISSION**

Suite à la démission de Monsieur Gilles MIRALLES, Madame Catherine MEYNET est appelée à siéger au Conseil Municipal et est déclarée installée.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
MUNICIPALES SUITE A DEMISSION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux démissions successives de Monsieur Joël PORTAILLER, Mesdames Marie-Hélène GOSSELIN et Nelly DURET-BENOU, il y a lieu de modifier les commissions municipales.

Le Conseil Municipal décide de modifier la composition des commissions municipales comme suit :

Culture, Communication, Tourisme, Patrimoine : 5 membres, à l'unanimité,

Membres : Jérôme Tronchon, Françoise Chevron, Ghislaine Mottier, Missia RACINE-FREIXENET

Finances : 8 membres, à l'unanimité,

Membres : Jérôme Tronchon, Bernard Fichard, Maria Denervaud, Aubert De Proyart, Françoise Zanni, Joël Brill, Sabine Lejeune, Missia RACINE-FREIXENET

Urbanisme, Environnement, Travaux, Sécurité, Transports : 9 membres, à 12 voix pour, 3 contre et 3 abstentions

Membres : Christian Chantelot, Aubert de Proyart, Bernard Fichard, Maria Denervaud, Angel Montanes, Jérôme Tronchon, Joël Brill, Robert Arnoux, Missia RACINE-FREIXENET

Social, Logement : 9 membres

Membres : Sabine Lejeune, Martine Meyrier, Aubert De Proyart, Maria Denervaud, Jérôme Tronchon, Françoise Chevron, Bernard Fichard, Ghislaine Mottier,

Associations, Sports et manifestations : 6 membres

Membres : Gilles Billard, Angel Montanes, Christian Chantelot, Martine Meyrier, Robert Arnoux,

Enfance, Jeunesse, Scolaire : 5 membres

Membres : Ghislaine Mottier, Françoise Zanni, Gilles Billard, Sabine Lejeune, Sylvain Champeau

Eclairage public : 10 membres, à l'unanimité,

Christian CHANTELOT, Aubert De PROYART, Bernard FICHARD, Maria DENERVAUD, Angel MONTANES, Jérôme TRONCHON, Joël BRILL, Robert ARNOUX, Missia RACINE-FREIXENET.

CCAS : 7 membres, à l'unanimité,

Sabine LEJEUNE, Martine MEYRIER, Aubert de PROYART, Jérôme TRONCHON, Françoise CHEVRON, Françoise ZANNI, Maria DENERVAUD.

Certaines de ces commissions seront à compléter après l'installation du dernier conseiller municipal.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, BIBLIOTHEQUE ET AGENCE POSTALE :

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants suivants :

Lot	Titulaire	Montant du marché H.T	Montant de l'avenant H.T
N°02 – Gros œuvre	BACHETTI et Fils	512 742.78 €	2 000.00 €
N°03 – Charpente bois	TOSCO	235 951.27 €	3 618.81 €
N°05 – Menuiseries aluminium et BSO	E.P.B.I.	119 234.45 €	- 2 000.00 €
N°08 – Carrelage – Faïence – Chape	BOULON	49 455.30 €	- 2 546.00 €
N°15 – Courants forts et faibles	MUGNIER ELEC	145 975.58 €	6 485.69 €
N°16 AMENAGEMENT SURFACE	SAEV	359 061.40 €	3 490.00 €
N°16 AMENAGEMENT SURFACE	SAEV	362 551.40 €	1 880.00 €

Madame le Maire précise que le montant cumulé des avenants sera inscrit en prévision du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants des lots n°02, n°03, n°05, n°08, n°15 et n°16 ci-dessus énoncés.

AGREMENT POUR LA CESSIION DU FONDS DE COMMERCE DE BAR HOTEL RESTAURANT SIS AU 2560 ROUTE DU LAC :

Madame le Maire informe le Conseil que la Société «LA PETITE SIRENE» représentée par Madame Hanne JENSEN, vend son fonds de commerce de BAR HOTEL RESTAURANT à la société «SAS COTE LAC» représentée par Monsieur Laurent ZIRNHELT, situé à CHENS SUR LEMAN, 2560 route du Lac.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil sur la présente cession et à donner pouvoir à un clerc de l'étude SCP Jean-François GRILLAT et Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT à la représenter à l'acte de cession en sa qualité de bailleur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'acquéreur comme nouveau locataire, sans pour autant décharger le cédant de son obligation de solidarité au paiement du loyer jusqu'à l'expiration de la période de neuf ans actuellement en cours si elle est stipulée à l'acte ;

- Donne pouvoir à un clerc de l'étude SCP Jean-François GRILLAT et Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT à la représenter à l'acte de cession aux effets de :

- Constater que le cédant est à jour au 30 mars 2018 du loyer et des charges ;

- De faire réserve de tous droits et recours contre le cédant, notamment pour les loyers et charges exigibles en cours au jour de la signature ;
- Convenir qu'une copie exécutoire de la cession lui sera remise sans frais dans le délai d'un mois à compter de la signature ;
- Faire dresser tout état des lieux.
- Déclarer n'avoir à ce jour, à l'encontre du cédant, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit ;
- Dispenser que lui soit faite la signification des présentes par voie d'huissier, la réalisation des présentes devant lui être simplement portée à sa connaissance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- Charge Madame le Maire de négocier les conditions du nouveau bail commercial ;
- Fixe le loyer du nouveau bail commercial à 38 000.00 €. Monsieur Robert ARNOUX précise toutefois que la Commune doit s'engager à réaliser des travaux pour justifier l'augmentation du loyer. Madame le Maire confirme qu'elle s'est effectivement engagée à inscrire des crédits au budget chaque année. Dans un premier temps, il est prévu de changer les cheneaux du bâtiment annexe.
- Confirme sa décision d'exonérer le nouveau locataire du loyer durant trois mois à compter de la signature de l'acte de cession du fonds de commerce ;

DECISION SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES FORMATIONS DES BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Médiathèque est gérée et animée par un agent communal, assisté d'une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementale et leurs achats en librairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements et de repas éventuels, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Le conseil d'école s'est tenu le 12 mars 2018 et n'a pas fait l'objet de remarques particulières. L'effectif prévu de la rentrée 2018 est de 290 élèves.

- Le comité du Syndicat des Eaux des Moises et des Voirons (SEMV) s'est réuni le 20 février 2018. Les attributions de fonction aux Vices-Présidents n'ont pas encore été réparties. Le budget primitif a été voté et s'équilibre en section exploitation à 7 071 708.86 € et en section investissement à 6 790 951.74 €

- Commission cohésion sociale et environnement le 8 mars 2018 (communauté d'agglomération) : La société Innoval a présenté le projet Régénéro qui propose aux particuliers un service de conseils et d'accompagnement à la rénovation énergétique de leur logement (maison individuelle ou en copropriété). Cet accompagnement est gratuit. Le choix des entreprises est laissé à la libre appréciation des particuliers.

- Réunion avec les organisateurs de l'exposition de vieilles voitures américaines le 28 février 2018 : Suite aux nouvelles mesures de sécurité très contraignantes, ils renoncent à organiser cette manifestation. Ils ne veulent pas être soumis à un horaire d'arrivée et de départ.

QUESTIONS DIVERSES :

- Avenant à la convention d'utilisation du stand de tir de Saint-Julien-en-Genevois :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents de la police municipale effectuent leur formation d'entraînement au tir au stand de tir de Saint-Julien-en-Genevois.

Le tarif actuel d'utilisation du stand de tir ne permet pas de maintenir un niveau d'investissement sur le stand. La Commune de Saint Julien en Genevois a donc modifié son tarif en appliquant un tarif de 0.20 €/cartouche tirée jusqu'à 10 000 cartouches et 0.10 €/cartouche supplémentaires.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention d'utilisation du stand de tir modifiant les conditions tarifaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'utilisation du stand de tir qui lui est présenté et charge Madame le Maire de le signer.

- Le 29/03/2018 se déroulera l'élection du nouveau Président du SIAC. Le SCOT est très restrictif pour les 16 Communes du SIAC qui entrent dans le champ d'application de la loi littoral. Ces dernières souhaitent une réunion publique.

- Madame Martine MEYRIER rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés se tiendra le 24 mars 2018.

- Madame Missia RACINE-FREIXENET fait remarquer que la signalétique sur les containers au point d'apport volontaire de Vereitre est devenue illisible. Madame le Maire rappelle que ce PAV est exclusivement réservé au parc immobilier «les Cottages», même si nombreux sont ceux qui l'utilisent.

- Le problème de dégradations des containers à Esprit Léman n'est pas résolu et les containers débordent.

Monsieur Angel Montanes aborde quatre sujets dans les comptes rendus. :

- Le 21 février 2018, une réunion s'est déroulée en mairie avec les organisateurs des vétérans du Foot, M Cyril Cornu, et la mairie concernant la course pédestre «**La Chentastic**» qui se déroulera cette année le samedi 15 septembre. Un nouveau parcours, moins contraignant pour les habitants, notamment sur la traversée de l'axe principale du village (rue du Léman) a été présenté.

- Monsieur Angel Montanes rappelle au Conseil Municipal que le projet du skate Park «**Ride sur le Chens**» a été abandonné, faute de budget et de volonté de notre conseil à ce stade.

- Monsieur Angel Montanes expose au Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 26 février 2018 en mairie de Chens avec nos homologues d'Hermance. Un nouveau projet naît pour remettre le tennis à l'ordre du jour dans notre commune, en mutualisant avec la commune d'Hermance les infrastructures en terre battue de Chens le pont, à ce jour les meilleures existantes sur notre commune.

Le club de tennis d'Hermance regroupe environ 200 membres. La commune de Chens pourrait apporter très vite environ 100 membres supplémentaires, d'où la nécessité d'un 3ème court couvert mais démontable, en investissement commun, et un éclairage des cours actuels, dans un premier temps, voire ensuite la construction d'un petit local club house. Le coût de l'investissement est de l'ordre du 150 000 € selon nos premières estimations. Monsieur Cyril CORNU, spécialiste en la matière, se propose d'apporter son aide sur le plan sportif et technique afin d'étudier la faisabilité du projet.

Le cadre juridique est à définir. Une deuxième réunion avec la commune d'Hermance s'impose.

Monsieur Aubert de PROYART demande à vérifier le classement de la zone au PLU. Monsieur Robert ARNOUX précise que ce rapprochement des communes existe déjà au rugby.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accueille favorablement ce projet.

- Réunion le 12 mars 2018 avec Madame la maire, quelques élus, et les organisateurs de la manifestation «**Tougues Beach Festival**». Monsieur Angel MONTANES informe le Conseil que cette manifestation se renouvellera cette année, vu le succès rencontré l'année dernière, sur 3 soirées, du jeudi 26 au samedi 28 juillet 2018, sur le site de Tougues.

Le dernier sujet concernant le terrain de football a été jugé non opportun et reporté à une séance ultérieure, à la demande de Madame la Maire, par manque de concertation et d'information au préalable.

Monsieur Joël BRILL insiste pour que point soit exposé à cette séance publique. Madame le Maire rappelle que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour et elle souhaiterait que cet exposé aux conseillers soit fait, avec la réhabilitation du bâtiment Pechiney, avant une présentation publique.

Madame le Maire lève la séance.

LE MAIRE
Pascale MORIAUD